



Divorce Car monsieur a quitté le domicile conjugal

Par **Isis56**, le **14/09/2015 à 12:26**

bonjour. Mon époux a quitté le domicile conjugal le 01 avril dernier. Vu qu'il a une maitresse il prends les enfants quand ça l'arrange. La procédure de divorce n'est même pas entamée car mon dossier d'aide juridictionnel est en cours d'instruction. Il a décidé de partir ce week-end pour trois jours à Londres avec sa maîtresse sans plus se soucier que ça des enfants. Ai je un recours pour ne pas qu'il y aille afin qu'il assume son rôle de père? Depuis qu'il a quitté le domicile pour cette femme il n'y a que lui et cette personne qui sont prioritaires...

Par **cocotte1003**, le **14/09/2015 à 18:08**

Bonjour, votre mari vit sa vie. Quand bien même vous serez divorcé, il aura un droit et non une obligation de visite, vous ne pourrez jamais juridiquement l'obliger à prendre les enfants, cordialement